

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2022**

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2022

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion et le développement du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle fournit des renseignements sur les marchés et des données sur l'industrie aux gouvernements, aux partenaires et aux entreprises touristiques pour les aider à prendre des décisions éclairées. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Tourisme et ministre associé des Finances et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing au pays et dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Chine et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires. La CCT travaille en collaboration avec l'industrie, les communautés et les partenaires gouvernementaux pour accroître l'attrait des destinations touristiques du Canada auprès des visiteurs et pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2022

Résultats trimestriels et depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 juin 2022	Période de trois mois terminée le 30 juin 2021	Écart
Produits provenant de partenaires	280 \$	255 \$	25 \$
<p>Les partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des entreprises nationales, régionales et locales ont augmenté par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Au T2 de 2022, la CCT a pu reprendre des activités de marketing qui avaient été interrompues en 2021. Les marchés pour lesquels on note une hausse des produits sont les suivants : Chine, 160 k\$; Japon, 31 k\$; Royaume-Uni, 40 k\$; Allemagne, 42 k\$. Ces hausses ont été contrebalancées par une baisse des produits liés au marché des événements d'affaires (213 k\$) et aux Renseignements et à l'analytique (32 k\$).</p>			
Autres produits	267	282	(15)
<p>Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine, les intérêts gagnés et le recouvrement de taxes à la consommation. L'écart au T2 de 2022 est attribuable à une hausse de 60 k\$ des intérêts gagnés sur les dépôts bancaires et au moment du recouvrement de frais de bureau (75 k\$) au bureau en Chine en raison du renouvellement de l'accord de partage des locaux.</p>			
Charges de marketing et de ventes	40 753	20 756	19 997
<p>En raison de l'assouplissement des restrictions concernant les déplacements au T2 de 2022, la CCT a augmenté ses activités de marketing dans les marchés étrangers tout en continuant d'investir dans le marché intérieur. Les dépenses ont également augmenté en raison du financement additionnel pour aider les visiteurs à découvrir le Canada. Au total, les dépenses ont augmenté de 19 M\$, des hausses ayant été constatées pour les marchés suivants : États-Unis, 18 M\$; programmes internationaux, 3,8 M\$; Europe, 2,4 M\$; événements d'affaires, 2 M\$; Asie-Pacifique, 500 k\$. Ces hausses ont été atténuées par une baisse des dépenses dans le marché intérieur (6,7 M\$).</p>			
Services d'entreprise	1 672	2 042	(370)
<p>La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes. La baisse des dépenses au T2 de 2022 par rapport au T2 de l'exercice précédent est principalement attribuable à une baisse des dépenses liées aux TI, des honoraires d'experts-conseils et des frais juridiques au T2 de 2022.</p>			
Stratégie, analytique et gestion de destinations	2 203	1 448	755
<p>La CCT donne la priorité aux investissements liés à la stratégie, à la recherche et au développement des destinations. Les charges incluent les honoraires d'experts-conseils, la location de bureaux et les frais de déplacement. La hausse est principalement attribuable aux Renseignements et à l'analytique.</p>			
Crédits parlementaires	39 041	24 040	15 001
<p>Les crédits parlementaires au T2 de 2022 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du financement additionnel reçu pour aider les visiteurs à découvrir le Canada.</p>			

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 juin 2022

	Période de six mois terminée le 30 juin 2022	Période de six mois terminée le 30 juin 2021	Écart
Produits provenant de partenaires	693 \$	446 \$	247 \$
<p>Les partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des entreprises nationales, régionales et locales ont augmenté par rapport à la même période de l'exercice précédent. En 2022, la CCT a pu reprendre des activités de marketing qui avaient été interrompues en 2021. Les marchés pour lesquels on note une hausse des produits sont les suivants : Chine, 174 k\$; Mexique, 76 k\$; Japon, 144 k\$; Royaume-Uni, 59 k\$; Allemagne, 123 k\$; Australie, 87 k\$. Ces hausses ont été contrebalancées par une baisse des produits liés au marché des événements d'affaires (326 k\$) et aux Renseignements et à l'analytique (77 k\$).</p>			
Autres produits	468	600	(132)
<p>Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine, les intérêts gagnés et le recouvrement de taxes à la consommation. L'écart au T2 de 2022 provient d'une hausse de 66 k\$ des intérêts gagnés sur les dépôts bancaires et au moment du recouvrement de frais de bureau (198 k\$) au bureau en Chine en raison du renouvellement de l'accord de partage des locaux.</p>			
Charges de marketing et de ventes	62 332	35 775	26 557
<p>En raison de l'assouplissement des restrictions concernant les déplacements au T2 de 2022, la CCT a augmenté ses activités de marketing dans les marchés étrangers tout en continuant d'investir dans le marché intérieur. Les dépenses ont également augmenté en raison du financement additionnel pour aider les visiteurs à découvrir le Canada. Au total, les dépenses ont augmenté de 26,5 M\$, des hausses ayant été constatées pour les marchés suivants : États-Unis, 23,4 M\$; programmes internationaux, 6,7 M\$; Europe, 4,1 M\$; événements d'affaires, 3,2 M\$; Asie-Pacifique, 800 k\$; Mexique, 265 k\$. Ces hausses ont été atténuées par une baisse des dépenses dans le marché intérieur (12,4 M\$).</p>			
Services d'entreprise	3 856	3 977	(121)
<p>La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes. Les dépenses au poste Services d'entreprise ont diminué en 2022 par rapport à l'exercice précédent principalement en raison d'une baisse des honoraires et des frais juridiques.</p>			
Stratégie, analytique et gestion de destinations	3 839	2 797	1 042
<p>La CCT donne la priorité aux investissements liés à la stratégie, à la recherche et au développement des destinations. Les charges incluent les honoraires d'experts-conseils, la location de bureaux et les frais de déplacement. La hausse est principalement attribuable aux Renseignements et à l'analytique.</p>			
Crédits parlementaires	73 622	47 956	25 666
<p>L'écart de 25,7 M\$ en crédits parlementaires en 2022 par rapport à 2021 est attribuable au financement additionnel reçu pour aider les visiteurs à découvrir le Canada.</p>			

Le plan d'entreprise 2022-2026 de la CCT, approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor en juillet 2022, présente les risques ci-dessous.

Contexte

Pour gérer les risques, nous faisons appel à des processus d'évaluation officiels relevant tant du personnel que du conseil d'administration ainsi qu'à l'expertise et au soutien d'un conseiller indépendant. En outre, le Bureau du vérificateur général du Canada vérifie chaque année nos états financiers et nos notes afférentes, et nous surveille au moyen d'exams spéciaux périodiques, comme l'exige la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En cernant les risques stratégiques qui ont une incidence sur nos objectifs organisationnels et en les évaluant de façon proactive, nous sommes à même de les gérer avec efficacité.

Notre conseiller indépendant facilite le processus de gestion des risques d'entreprise pour l'organisation. Pendant que notre personnel s'occupe de déterminer les risques et les mesures d'atténuation, notre conseiller indépendant apporte son soutien avec ce qui suit :

- Ateliers avec le personnel pour déterminer les risques et les activités d'atténuation éventuelles;
- Ateliers avec la haute direction pour évaluer les principaux risques (c.-à-d. déterminer l'impact de chaque risque et la probabilité qu'il se manifeste);
- Discussions avec la haute direction sur les résultats de l'atelier de classement des risques afin de convenir du classement final des risques, des mesures d'atténuation et des catégories de risques (stratégiques ou opérationnels).

Les risques stratégiques sont présentés au comité de vérification et des pensions pour examen et discussion. Des mises à jour supplémentaires sont apportées aux risques, à la suite de la contribution et des recommandations du comité.

Approche et critères

Notre approche de l'évaluation des risques suit les principaux cadres de gestion des risques d'entreprise : nous suivons un ensemble d'activités coordonnées pour repérer et gérer les risques en temps opportun, de manière cohérente, systématique et crédible.

- Nous évaluons notre **goût du risque** en fonction de la quantité et du type de risques que nous sommes prêts à accepter dans la poursuite de nos grands objectifs. Bien que nous n'ayons pas produit de déclaration sur le goût du risque, la direction a un goût du risque modéré en ce qui concerne l'accomplissement de notre mandat.
- Nous déterminons notre **tolérance au risque**, qui reflète notre goût du risque pour un risque en particulier. Il n'a pas été défini en raison de la maturité du programme de gestion des risques d'entreprise, du contexte lié à la COVID-19 et de l'évolution du modèle opérationnel. Cela dit, nous avons une faible tolérance au risque pour ce qui est des opérations financières, étant donné les contrôles financiers internes étendus que nous utilisons.
- Nous avons élaboré une échelle à cinq niveaux pour **évaluer l'impact et la probabilité de nos risques stratégiques**. Les descriptions et les critères d'évaluation des risques sont présentés dans le tableau

Commission canadienne du tourisme

Explications

30 juin 2022

ci-après. Conformément aux pratiques exemplaires préconisées par notre conseiller externe, nous évaluons et signalons les risques sur la base du « risque résiduel », c'est-à-dire après avoir pris en compte les activités d'atténuation. La communication du risque résiduel est jugée appropriée, compte tenu du niveau de compréhension de nos risques requis par nos intervenants internes et externes dans l'élaboration de nos objectifs stratégiques, de la maturité de notre processus de gestion des risques d'entreprise et de la taille de notre organisme. Le risque inhérent est pris en compte dans l'élaboration de notre plan d'audit interne fondé sur les risques.

Surveillance des risques

Le processus officiel d'évaluation des risques est mené annuellement. Toutefois, la direction prévoit examiner l'évolution des risques et évaluer les progrès des plans d'action d'atténuation de façon périodique tout au long de l'année.

Description de l'évaluation des risques et critères d'évaluation

Lors de notre évaluation officielle des risques, nous utilisons l'échelle suivante à cinq niveaux (élevé/plutôt élevé/moyen/plutôt faible/faible) pour évaluer l'impact des risques et la probabilité de leur survenance sur une base résiduelle, après avoir pris en compte nos activités d'atténuation. Les descriptions et les critères d'évaluation des risques suivants sont utilisés :

POIDS DE L'IMPACT	DESCRIPTION	DEGRÉ DE PROBABILITÉ	DESCRIPTION
Élevé	Le risque aurait un impact négatif de taille avec des conséquences importantes pour Destination Canada (p. ex. l'incapacité totale de fonctionner) et nos clients, les relations avec l'actionnaire ou les intervenants, le budget et les opérations financières, les opérations internes et l'apprentissage et la croissance.	Élevé	Il est quasiment certain que le risque se produise (80 % de probabilité ou plus). Il est possible que le risque se produise fréquemment.
Plutôt élevé	Le risque aurait un impact négatif sur Destination Canada. Ses conséquences limiteraient notre capacité à fonctionner de manière efficace et efficiente.	Plutôt élevé	Il est assez probable que le risque se produise (60 % à 80 % de probabilité). Il est possible que le risque se produise plus d'une fois.
Moyen	Le risque aurait un impact négatif sur Destination Canada. Ses conséquences perturberaient notre capacité à fonctionner de manière efficace et efficiente.	Moyen	Il est possible que le risque se produise (40 % à 60 % de probabilité). Il est peu probable que le risque se produise plus d'une fois.

Plutôt faible	Le risque aurait un impact minime sur Destination Canada. Ses conséquences seraient mineures ou réparables.	Plutôt faible	Il est possible que le risque se produise (20 % à 40 % de probabilité). Il est peu probable que le risque se produise plus d'une fois.
Faible	Le risque aurait un impact négligeable sur Destination Canada.	Faible	Il est peu probable que le risque se produise (20 % de probabilité ou moins). Il est vraiment très peu probable que le risque se produise.

Risques et réponses aux risques

Les répercussions majeures de la pandémie sur le tourisme et sur le contexte dans lequel nous menons nos activités ont nécessité un réexamen des principaux risques touchant le secteur du tourisme ainsi que notre organisme. Nous avons relevé des problèmes majeurs dans la chaîne d'approvisionnement des produits touristiques en raison de la fermeture permanente d'entreprises, de la réduction des liaisons aériennes, de l'exclusion ou de la sous-représentation systémiques de certains groupes et communautés, et des conséquences environnementales. Le nouveau cadre de gestion des risques va au-delà des risques organisationnels et financiers habituels; il classe les risques stratégiques dans quatre catégories :

- Économique – Cette catégorie englobe les changements dans la conjoncture macroéconomique, comme les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la géopolitique et les grands événements mondiaux qui pourraient entraîner des répercussions négatives sur les stratégies d'affaires, les activités et les investissements. Il existe un risque que les activités de Destination Canada n'améliorent pas les résultats dans le secteur du tourisme, en raison de la concurrence féroce d'autres pays et du fait que d'autres secteurs du Canada se disputent le même bassin limité de main-d'œuvre et d'investissements en capital.
- Environnemental – Cette catégorie englobe les effets des changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. Il y a un risque que les activités touristiques dont Destination Canada fait la promotion aient des répercussions négatives sur les ressources touristiques présentées.
- Social – Cette catégorie porte sur la gestion des relations de travail, de la diversité et de l'inclusion. Il y a un risque que les activités courantes et de promotion du tourisme de Destination Canada ne tiennent pas compte de toutes les parties concernées, ne soient pas équitables à l'égard de toutes les personnes et communautés locales touchées ou que l'organisme n'attire pas une main-d'œuvre diversifiée.
- Gouvernance – Cette catégorie porte sur le leadership, les contrôles internes et l'éthique pour encourager une meilleure responsabilisation et une transparence accrue. Il y a un risque que les activités de gouvernance de Destination Canada ne tiennent pas compte de l'évolution rapide du contexte commercial mondial et qu'elles nuisent ainsi à l'efficacité et à l'efficience globales de l'organisme.

Commission canadienne du tourisme

Explications

30 juin 2022

La liste actualisée des risques stratégiques présentée ci-dessous a vocation à mieux refléter notre nouvelle réalité et à s'harmoniser davantage avec notre stratégie révisée. Comme ces risques sont inédits dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19, nous ne disposons pas d'éléments de comparaison avec les années précédentes.

 Risque résiduel élevé

 Risque résiduel plutôt élevé

 Risque résiduel moyen

 Risque résiduel plutôt faible

 Risque résiduel faible

ÉCONOMIQUE – PANDÉMIE

2022 : 

La pandémie de COVID-19 a nui à tous égards à l'industrie touristique, obligeant de nombreuses organisations à cesser leurs activités et entraînant des répercussions négatives durables pour celles qui ont survécu. Alors que le monde se concentre sur la reprise, la demande de voyages d'agrément est appelée à augmenter. Cependant, comme l'offre touristique a diminué, cela prendra peut-être plus de temps pour retrouver le volume de voyages d'avant la pandémie. Il existe un risque que les activités de Destination Canada n'améliorent pas les résultats dans le secteur du tourisme, en raison de la concurrence féroce d'autres pays et du fait que d'autres secteurs du Canada se disputent le même bassin limité de main-d'œuvre et d'investissements en capital.

Mesures d'atténuation : Nous exerçons nos activités dans un contexte où les ressources sont limitées et sommes conscients de la concurrence d'autres secteurs qui voudront peut-être investir davantage, au vu de leurs propres réalités économiques. Nous atténuons ce risque grâce à une gestion financière rigoureuse, à une capacité de collaboration exceptionnelle à l'échelle nationale avec nos partenaires de marketing provinciaux, territoriaux et de destination ainsi qu'à une mentalité axée sur l'amélioration continue qui nous permet de fonctionner aussi efficacement que possible avec les ressources dont nous disposons. Nous surveillons sans relâche l'environnement concurrentiel pour le compte des intervenants du secteur du tourisme et nous nous adaptons rapidement, le cas échéant, pour faire en sorte que le Canada soit bien préparé et en mesure d'obtenir sa juste part du tourisme de l'après-pandémie.

ÉCONOMIQUE – CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

2022 : 

L'invasion russe de l'Ukraine est une crise géopolitique majeure qui a des conséquences immédiates dans la région et au-delà. Les effets sur l'offre et la demande se feront sentir dans le monde entier à mesure que la confiance des consommateurs s'émousse et que le manque de liaisons dans les transports s'accroît. Les craintes en matière de sécurité risquent de saper la demande et de décourager les voyages long-courriers internationaux, les voyageurs privilégiant les destinations plus familières et proches de chez eux.

Mesures d'atténuation : Nous suivons de près l'opinion des voyageurs et adaptons en fonction de la situation nos prévisions pour les marchés ainsi que nos investissements, plans et contenu liés au marketing. Nous collaborons notamment avec nos partenaires du secteur des événements d'affaires afin de nous préparer ou de nous adapter aux changements de dernière minute. Nous nous tenons également informés des modifications et des suppressions de liaisons aériennes, et nous coopérons avec les grandes compagnies aériennes canadiennes et internationales dans le cadre d'activités de marketing conjoint.

Commission canadienne du tourisme

Explications

30 juin 2022

 Risque résiduel élevé

 Risque résiduel plutôt élevé

 Risque résiduel moyen

 Risque résiduel plutôt faible

 Risque résiduel faible

SOCIAL

2022 :



Ces dernières années, l'accent a été progressivement mis sur les questions sociales touchant les communautés autochtones et d'autres minorités. Le secteur du tourisme repose sur la gestion des relations avec des groupes variés sur les plans géographique et ethnique dans le monde entier. À Destination Canada, nous nous appuyons également sur une main-d'œuvre diversifiée qui nous permet d'optimiser notre rendement. Il y a un risque que nos activités courantes et de promotion du tourisme ne tiennent pas compte de toutes les parties concernées et ne soient pas équitables à l'égard de toutes les personnes et communautés locales touchées. Le risque existe également que nous ne parvenions pas à attirer une main-d'œuvre diversifiée, ce qui compromettrait nos efforts visant à optimiser notre rendement.

Mesures d'atténuation : Nous déployons plusieurs initiatives pour veiller à ce que nos activités reflètent la diversité du Canada. Notamment, nous travaillons avec nos agences partenaires pour mettre en valeur toutes les facettes de la diversité dans notre marketing général, nous affinons nos processus de recrutement de ressources humaines, d'approvisionnement et dans d'autres domaines, nous formons notre personnel pour le sensibiliser à la question des préjugés, nous nous employons à favoriser la réconciliation avec les Autochtones par le biais du tourisme et nous suivons une stratégie pour l'autonomisation économique des communautés. Nous mettons en œuvre notre stratégie interne en matière de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion de manière à favoriser la diversité dans nos activités et à représenter les communautés où nous sommes présents.

GOVERNANCE

2022 :



Dans le contexte actuel, les attentes des intervenants, des employés et des clients évoluent constamment. Les conditions économiques, sociales et environnementales ont connu des changements rapides et importants en l'espace de deux ans. Les organisations du secteur touristique se démènent pour représenter leur pays et leurs communautés sur les scènes régionale et mondiale. Il y a un risque que les activités de gouvernance de Destination Canada ne s'adaptent pas à l'évolution rapide du contexte commercial mondial et qu'elles nuisent ainsi à l'efficacité et à l'efficience globales de l'organisme.

Mesures d'atténuation : Nous avons mené une analyse de contexte approfondie en nous penchant sur les changements importants dans l'industrie touristique et nous avons adapté nos activités de gouvernance au contexte changeant. Cela impliquait de réunir un conseil d'administration composé de professionnels de l'industrie et des affaires chevronnés qui veillent à ce que notre orientation stratégique soit en phase avec l'évolution rapide du contexte. Nous avons mené une large consultation auprès du secteur pour élaborer une stratégie d'entreprise solide, mis en œuvre un ensemble complet de politiques pour traiter les opérations courantes, renforcé la gestion des risques d'entreprise et instauré un mécanisme d'audit interne faisant office de dernière ligne de défense. Nous évaluons notre rendement en fonction de nos propres objectifs et de ceux de nos partenaires, nous comparons certains aspects du rendement des marchés avec ceux de nos principaux concurrents et nous avons mis en place des contrôles adéquats en matière de technologies de l'information afin de nous protéger contre les cybermenaces qui pèsent sur l'exercice de nos activités dans le contexte actuel.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

La présidente-directrice générale,

Le vice-président principal, Finances et Gestion
du risque, et chef des services financiers,



Marsha Walden

Anwar Chaudhry

Vancouver, Canada
17 août 2022

Vancouver, Canada
17 août 2022

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière**

Au 30 juin 2022

(en milliers)

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 211 \$	11 118 \$
Créances		
Partenaires	158	535
Gouvernement du Canada	734	16 376
Autres	10	14
Actif au titre des prestations constituées	1 934	1 934
Placements de portefeuille	548	541
	<u>29 595</u>	<u>30 518</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	14 371	16 698
Rémunération des employés	771	2 246
Gouvernement du Canada	0	0
Passif au titre des prestations constituées	3 748	3 783
Produits reportés	42	569
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	335	384
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	164
	<u>19 379</u>	<u>23 844</u>
Actifs/passifs financiers nets	<u>10 216</u>	<u>6 674</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	5 665	4 573
Immobilisations corporelles	862	959
	<u>6 527</u>	<u>5 532</u>
Excédent accumulé	<u>16 743 \$</u>	<u>12 206 \$</u>

Commission canadienne du tourisme**État des résultats**

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 juin		Période de six mois terminée le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Produits				
Produits provenant des partenaires	280 \$	255 \$	693 \$	446 \$
Autres	267	282	468	600
	<u>547</u>	<u>537</u>	<u>1 161</u>	<u>1 046</u>
Charges				
Marketing et ventes	40 753	20 756	62 332	35 775
Services d'entreprise	1 672	2 042	3 856	3 977
Stratégie, analytique et gestion des destinations	2 203	1 448	3 839	2 797
Amortissement des immobilisations corporelles	83	80	164	158
	<u>44 711</u>	<u>24 326</u>	<u>70 191</u>	<u>42 707</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(44 164)	(23 789)	(69 029)	(41 661)
Crédits parlementaires	39 041	24 040	73 622	47 956
(Déficit) excédent de la période	<u>(5 123)</u>	<u>251</u>	<u>4 593</u>	<u>6 295</u>
Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période	21 958	42 574	12 242	36 530
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>16 835 \$</u>	<u>42 825 \$</u>	<u>16 835 \$</u>	<u>42 825 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022

(en milliers)

	2022	2021
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) au début de la période	(36) \$	51 \$
Pertes non réalisées attribuables au cours du change	(92)	(57)
Montants reclassés dans l'état des résultats	36	(51)
Pertes de réévaluation nettes pour la période	<u>(56)</u>	<u>(108)</u>
Pertes de réévaluation accumulées à la fin de la période	<u><u>(92) \$</u></u>	<u><u>(57) \$</u></u>

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022

(en milliers)

	2022	2021
Excédent de la période	4 593 \$	6 295 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(67)	(101)
Amortissement des immobilisations corporelles	164	158
Cession nette d'immobilisations corporelles	1	-
	98	57
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Augmentation des charges payées d'avance	(1 093)	(5 695)
	(1 093)	(5 695)
Pertes de réévaluation nettes	(56)	(108)
Augmentation des actifs financiers nets	3 542	549
Actifs financiers nets au début de la période	6 674	29 748
Actifs financiers nets à la fin de la période	10 216 \$	30 297 \$

Commission canadienne du tourisme**État des flux de trésorerie**

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022

(en milliers)

	2022	2021
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	87 956 \$	47 956 \$
Partenaires	543	2 458
Autres	251	447
Intérêt	170	105
	<u>88 920</u>	<u>50 966</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(64 571)	(41 669)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(9 125)	(8 100)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	<u>15 224</u>	<u>1 197</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(67)</u>	<u>(101)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(67)	(101)
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	<u>(8)</u>	<u>(10)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(8)	(10)
Pertes de réévaluation nettes pour la période	<u>(56)</u>	<u>(108)</u>
Augmentation nette de la trésorerie pour la période	<u>15 093</u>	<u>978</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>11 118</u>	<u>37 784</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>26 211 \$</u>	<u>38 762 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
30 juin 2022

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la *Loi*), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
30 juin 2022

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant des partenaires

La Commission mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la Commission assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits sur la durée effective du contrat ou au moment où l'activité s'est déroulée. Les produits provenant de partenaires obtenus alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services d'entreprise. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
30 juin 2022

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en produits provenant des organismes partenaires et en crédits affectés du gouvernement du Canada. Les produits reçus des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'au moment où a lieu l'activité à laquelle ils se rapportent ou sont comptabilisés à titre de produits provenant des partenaires sur la durée effective du contrat. Les crédits affectés reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que soient satisfaits les critères et les stipulations qui ont donné lieu au passif. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, le solde des produits reportés se compose uniquement de produits reportés provenant d'organismes partenaires.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail. La charge d'amortissement est incluse dans les services généraux dans le calcul du coût de fonctionnement net.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
30 juin 2022

l) Avantages sociaux futurs

La Commission propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains employés qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. S'il ne reste plus d'employés actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2021, la DMERCA a été évaluée à 0,0 an (0,0 an en 2020) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la Commission (RRS), à 13 ans (14 ans en 2020) pour le régime de retraite des employés de la Commission au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), sans objet (21 ans en 2020) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2020) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2020) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni participent aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
30 juin 2022

retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

n) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et de l'actif au titre des prestations constituées, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins d'amortissement, à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, aux éventualités, aux produits provenant des partenaires, aux charges payées d'avance et aux charges à payer.

o) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et les employés de direction à l'échelon de vice-président principal et aux échelons supérieurs.

p) Contributions en nature des partenaires

Dans le cours normal de ses activités, la Commission reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les services d'audit et les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
30 juin 2022

q) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

- a) Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2021, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 juin 2022, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.
- b) La Commission comptabilise maintenant les charges de son Unité de la recherche dans les charges liées à la stratégie, à l'analytique et à la gestion des destinations plutôt qu'au poste Marketing et ventes. Les chiffres de l'exercice précédent utilisés pour fins de comparaison ont été retraités afin de refléter la présentation de l'exercice en cours. Voir l'état des résultats.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 s'élèvent à 156,2 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 96,2 millions de dollars et un financement de 60,0 millions de dollars liés au budget fédéral de 2022, soit le financement additionnel pour aider les visiteurs à découvrir le Canada (96,2 millions de dollars et 25,0 millions de dollars du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2022). La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Excédent de fonctionnement accumulé	16 835 \$	12 242 \$
Gain de réévaluation accumulé (perte de réévaluation accumulée)	(92)	(36)
Excédent accumulé	<u>16 743 \$</u>	<u>12 206 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
30 juin 2022

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	30 juin 2022
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	757 \$	- \$	1 948 \$	340 \$	3 045 \$
Acquisitions	67				67
Cessions	(16)		(124)	(3)	(143)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	809	-	1 824	337	2 970
Amortissement cumulé, début de la période	591	-	1 204	291	2 087
Charge d'amortissement	59		95	10	164
Cessions	(16)		(124)	(3)	(142)
Amortissement cumulé, fin de la période	634	-	1 176	298	2 108
Valeur comptable nette	175 \$	- \$	648 \$	38 \$	861 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Total pour 2021
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	671 \$	- \$	1 948 \$	340 \$	2 959 \$
Acquisitions	136				136
Cessions	(53)				(53)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	754	-	1 948	340	3 042
Amortissement cumulé, début de la période	538	-	1 013	272	1 823
Charge d'amortissement	102		192	19	313
Cessions	(53)				(53)
Amortissement cumulé, fin de la période	587	-	1 205	291	2 083
Valeur comptable nette	167 \$	- \$	743 \$	49 \$	959 \$